

DOSSIER DROITS DE L'ENFANT



La CIDE ?

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. En 2015, on compte 195 pays à travers le monde qui ont ratifié le texte, ce qui en fait le traité international relatif aux droits humains le plus largement adopté de l'histoire.

Le texte contient 54 articles, dont 41 « droits ». Chaque année a date anniversaire – le 20 novembre – est célébrée la Journée internationale des droits de l'enfant.

Vous retrouverez donc dans ce dossier des interventions hautes en couleurs de tous les enfants qui ont participé à cette expression graphique, symbolique, profondément humaine et souvent très forte. Le conseil d'administration de Familles de France a effectué la sélection pour le dossier du magazine mais vous retrouverez tous les dessins sur le site de Familles de France (www.familles-de-france.org).

Enfin, comment ne pas évoquer les événements tragiques du 13 novembre 2015 de Paris au moment d'aborder les droits de l'enfant ? Car, le 13 novembre 2015, des enfants ont perdu des âmes chères, ont été traumatisés, physiquement ou à travers des images, des enfants se retrouvent projetés dans la guerre et la violence... Autant d'aspects qui les marqueront pour longtemps, pour toujours...

Se préoccuper des droits des enfants, c'est aussi et surtout, construire un monde plus juste et plus fraternel dans lequel ils pourront s'épanouir, au cœur de leur famille, de l'école et de la Nation. C'est là qu'ils trouveront les raisons de vivre et la force de construire, à leur tour, une famille.

Pour nous, œuvrer pour l'enfant c'est construire demain !



INTERVIEW

Geneviève Avenard,
Défenseure des enfants et adjointe
du Défenseur des droits.

En tant que Défenseure des droits, vous êtes responsable du respect des droits de l'enfant. Les enfants peuvent vous saisir directement ... Pouvez-vous expliquer votre rôle, comment vous répondez à leurs demandes ?

La Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits, a une mission qui lui est confiée par la loi, celle de défendre et de faire respecter les droits de l'enfant. Cela veut dire que je travaille avec une équipe de spécialistes (juristes, assistante sociale) chargés de trouver une solution quand un mineur rencontre des difficultés dans sa famille, à l'école, lors du divorce de ses parents... Même si ces difficultés ne peuvent pas toujours être facilement résolues, je veille à ce que l'opinion de l'enfant soit entendue par les adultes avant la prise de décision qui va le concerner.

Un autre aspect de mon rôle est de mieux faire connaître un texte international très important qui définit les droits de tous les enfants dans le monde à travers 54 articles : la Convention des droits de l'enfant.

L'institution peut être directement saisie au siège ou via l'un de ses 400 Délégés. La saisine est gratuite, et peut s'effectuer par courrier ou mail, via un formulaire en ligne.

2. En tant que Défenseure des droits et autorité de recours pour les droits de l'enfant, quelles sont les situations qui vous alertent aujourd'hui ?

D'une manière générale, je constate que les enfants les plus vulnérables restent aujourd'hui les plus éloignés d'une mise en œuvre effective de leurs droits. Je pense aux enfants pauvres, dont le nombre a crû de manière importante ces dernières années, aux enfants handicapés ou étrangers mais aussi aux enfants qui se trouvent exclus durablement du système scolaire. C'est un constat qui me préoccupe et me mobilise fortement.



Illustration : PAUL MAGNEZ / 7 ans

Le Défenseur des droits peut être saisi pour des problématiques extrêmement diverses qui vont toucher à tous les aspects de la vie d'un enfant : la santé, le maintien des liens avec sa famille, les difficultés de la scolarisation et de l'accès aux loisirs de l'enfant handicapé (accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire), l'accès à la scolarisation pour tous (enfants handicapés, Roms, mineurs étrangers, etc...), l'évaluation, l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Autres actions prioritaires, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou leur difficile accès à des établissements spécialisés faute de places suffisantes... Ou encore les enfants roms et les enfants victimes de harcèlement à l'école ou sur les réseaux sociaux...

3. Avez-vous un message particulier à adresser aux parents, aux éducateurs, aux adultes, pour mieux défendre les droits de l'enfant ?

Les droits des enfants ne sont pas un concept théorique, ou encore un sujet subsidiaire. Ils recouvrent au contraire des réalités bien concrètes, souvent très rudes, parfois insupportables. Face à ces réalités, nous avons le devoir, collectivement, en tant qu'adultes, d'apporter des réponses adaptées en termes de protection, de sécurité, de lutte contre les discriminations et de prise en compte des besoins fondamentaux des enfants.

Nous sommes tous concernés et tous responsables de la défense des droits de l'enfant.

www.defenseurdesdroits.fr

POINT DE VUE : POLITIQUES FAMILIALES, ENFANCE ET JEUNESSE

Catherine GINER,
Adjointe au maire en charge de la famille,
Marseille (13)

Propos recueillis par Marc Raffalillac-Desfosse



Illustration : Margaux Boyard / 14 ans

PDF : Quels constats animent la politique de votre municipalité pour les familles et les jeunes ?

C.G. : L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, la famille est l'illustration de ce principe. Or d'une société basée sur la cellule familiale à la fin de la guerre, on a dérivé vers une société individualiste, centrée sur la personne. Cette évolution est en défaveur des familles et des enfants. La famille elle-même revêt aujourd'hui de nouveaux aspects : mono parentale, homoparentale, recomposée... les familles ont changé. 46,2% des mariages se terminent aujourd'hui par un divorce. C'est une étape très douloureuse dans la vie des enfants qui bien souvent, se culpabilisent. Malgré la résilience des enfants, il est vraiment capital que le couple parental puisse perdurer au-delà du couple conjugal, il en va de l'intérêt des enfants !

Quelles sont les services proposés ?

20% des enfants qui entrent en 6ème ne maîtrisent pas la lecture, c'est un constat affligeant. Nous travaillons donc avec 2 dispositifs : « Lire et faire lire » et « Coup de pouce » (dispositif de prévention de l'échec scolaire en lecture en partenariat avec l'Après, l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école. Il permet un entraînement au langage, pour faire acquérir aux enfants,

un vocabulaire plus diversifié avant l'apprentissage de la lecture : "mieux parler, pour ensuite apprendre à lire". Autre exemple : le Ciné familles en plein air. Mis en place en 2015, il a trouvé un réel succès. Il s'agit d'un temps de convivialité autour d'un film porteur de valeurs telles que la solidarité, le respect, le don de soi, le dépassement, l'amitié...

L'accompagnement à la parentalité est une des priorités de l'action municipale. Considérant que l'éducation des enfants est d'abord la mission des parents, nous cherchons à les aider à assumer pleinement leur rôle d'éducateurs. Le Ciné famille permet de renforcer les liens intra familiaux, mais aussi inter familiaux, donc sociaux. Il participe au développement et à la promotion de la tolérance et de la paix sociale. Il permet aussi l'accès à la culture des enfants qui, dans des quartiers défavorisés, en sont éloignés. Tout dernièrement nous avons proposé 2 projections gratuites : « Le Ballon d'or » et « ET ». Quatre autres sont prévues pour 2016. Un travail de réflexion autour du choix des films sera effectué en amont dans les écoles et les centres sociaux environnants.

En termes de soutien à la parentalité, depuis avril 2013, une médiatrice familiale reçoit en entretien des parents, des grands-parents ou des frères. Ces rendez-vous sont mis en place sur simple demande des personnes concernées, ou font suite à une décision du juge aux affaires familiales, pour accompagner les familles en situation de conflit ou de rupture.

Des nouveaux projets ?

Oui, toujours ! Un mot d'ordre « Faire avancer le vivre ensemble » « Nos plus belles vacances » seront lancées début 2016, c'est un dispositif mis en place par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) en partenariat avec Bourse Solidarité Vacances (BSV) et des associations familiales. Le but est de permettre à tous les membres de familles modestes de partir ensemble en vacances, afin de renforcer les liens intrafamiliaux en se "fabriquant" de beaux souvenirs communs, facteurs de cohésion familiale et d'épanouissement. C'est aussi un levier d'intégration sociale. Marseille est la première grande commune à intégrer ce programme BSV.

En conclusion :

Je le redis, la famille constitue, j'en reste convaincue, le repère essentiel malgré l'individualisme ambiant. C'est un pilier, une valeur fondamentale de notre société, une protection, un refuge, dans un monde qui connaît tant de bouleversements.

Lorsque le cadre familial est absent, l'enfant, en manque de repères, risque de basculer dans l'incivilité ou la violence. Fragilisé, il devient une proie facile et peut subir des influences néfastes, c'est hélas ce que nous constatons tous les jours.

Le rôle des parents reste primordial dans la transmission des valeurs individuelles et collectives. Il est de notre rôle d'élus de tout mettre en œuvre pour favoriser les conditions permettant à chaque famille de réaliser son projet à long terme, dans l'intérêt de ses enfants.

POINT DE VUE : PSYCHOLOGIE

Caroline VITTORI,

Psychologue clinicienne thérapeute
(violences conjugales et intrafamiliales)
auprès de l'association familiale de Cahors (41)

Propos recueillis par A.M. Cadart et M. Cautillon

PDF : Beaucoup de familles et en leur sein des enfants sont victimes de violences. Comment agir et comment les aider à en parler ?

CV : La reconnaissance de la souffrance et de la réalité des sévices est le premier pas vers une possible reconstruction et une reprise en main de la vie d'une victime sous emprise. Il est aussi essentiel de tenir compte de tous les aspects de la violence, et pas simplement de la violence physique : il n'y a jamais de violence physique sans violence psychologique.

La victime de violences s'imagine bien souvent que l'on va penser qu'elle y est pour quelque chose. Il faut donc faire en sorte qu'elle ne se sente pas jugée face à des violences reçues, que la violence peut arriver, qu'elle paralyse. Il est aussi important de ne pas agir avec précipitation, comme dans une réponse immédiate en miroir. La thérapie se fait dans le temps : avec du temps, dans une relation de confiance.

Quel impact sur les enfants plus tard ?

L'impact psychologique des violences sur les enfants est plus grave que sur les adultes du fait de leur fragilité, de leur grande dépendance, de leur impulsivité et de leur manque d'expérience face aux adultes, de leur immaturité à la fois physiologique et psychologique et de leur situation d'être en devenir, en pleine construction.

Dans le cas des violences conjugales, l'enfant est soumis à des événements de manière récurrente : c'est la répétition des faits qui construit le traumatisme. Les enfants vivent alors des émotions intenses mêlées : l'angoisse, la peur, la haine, l'envie de tuer, la peur de voir mourir sous les coups le parent aimé.

Ces éléments rendent les enfants les plus jeunes très vulnérables aux violences car même s'ils n'en ont pas le souvenir ils en auront les symptômes envahissants du fait de la « mémoire traumatique » qu'ils gardent. Cette mémoire traumatique les colonisera en leur faisant revivre les mêmes émotions, sensations et douleurs que celles ressenties lors des violences : leur développement psychique sera "infecté" par cette mémoire traumatique et par les stratégies de survie que les enfants mettent en place pour y échapper ou les anesthésier, et risque d'entraîner des troubles, puis entraîne des conséquences graves sur leur santé, leur scolarisation, leur socialisation. Par ailleurs elle risque de perpétuer ces violences : en effet le terrain le plus important de toutes les violences futures est la violence faite aux enfants.

Quels enjeux pour la thérapie ?

Dans les entretiens individuels, tout l'art du thérapeute consiste en une mise en confiance totale afin que le patient puisse aborder son histoire familiale, son vécu traumatique... Le groupe de parole est également un espace privilégié pour aider les victimes à sortir de l'isolement. Animé par un psychologue, il crée un espace et un temps pour leur permettre de nommer certaines choses avec moins de honte ou de peur, de mettre en mots leur expérience propre, de donner du sens à leur vécu sans se sentir anéanti.

Une piste pour les familles en situation de violences serait de pouvoir proposer un « débriefing familial » qui aurait pour objectif d'inviter chaque membre à verbaliser devant les autres son expérience des événements, un temps qui permettrait le partage des ressentis et favoriserait la reconnaissance, par tous, de la souffrance individuelle.

Pour tout renseignement : famillesdefrance46@wanadoo.fr



Illustration : Margaux Rey / 14 ans

GRAINES DE CITOYENS

Propos recueillis par Guy Paillier

Recueillir des témoignages liés aux enfants, à leurs droits et leurs devoirs, c'est ouvrir la grande page de la différence, du parcours de vie, de l'engagement individuel... et c'est bien ce que nous avons voulu faire ici. Ne soyez donc pas surpris, c'est à la fois patchwork, mosaïque et prenant...

Tout ne sera pas dit mais tout est une part de la vérité de la vie des enfants !

es enfants du centre de loisirs du centre socioculturel des Minimes de Châtelleraut ont eu l'idée de créer une ATEC (Association temporaire d'enfants citoyens).

Comment ?

C'est Morgane qui a eu l'idée : « C'est en passant derrière l'école Saint Henri que j'ai eu l'idée d'aider les plus pauvres, parce que la citoyenneté veut dire avoir des droits et des devoirs et les « pauvres » aussi ont le droit d'être heureux. J'en ai parlé à mes camarades : ils ont pensé comme moi qu'il fallait faire quelque chose ».

Mohamed, leur animateur, leur propose de créer une ATEC. Mais, de quoi s'agit-il ?

« L'ATEC est une possibilité d'engagement citoyen. Tout le monde a été d'accord : nous nous sommes mis au travail, nous avons créé des statuts, nous sommes allés voir l'adjoint à la jeunesse, monsieur Mohamed Bénabarek, pour lui parler de notre projet. Il a été très enthousiaste. Puis nous avons rencontré le Secours populaire et l'épicerie sociale, qui nous ont félicités. » L'ATEC des enfants va vendre les déchets ramassés à la mairie : cet argent sera reversé au Secours populaire et à l'épicerie sociale.

Depuis 2001 et en application de l'article 15 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui consacre la liberté d'association, les ATEC sont mises en place pour favoriser la reconnaissance de la place des enfants dans la société et leur permettre d'exercer leur citoyenneté dans une dynamique éducative.

LES CHA-GR(A)INS

Propos recueillis par Guy Paillier

Solange est la cinquième enfant d'une famille de 7. Sa mère est morte quand elle avait 7 ans. Adolescente, elle perd ensuite son frère, puis sa sœur 2 ans plus tard. Elle raconte :



Vous allez trouver cela bizarre, mais j'ai souvent pensé aux Juifs qui allaient au four crématoire, avec une marque incrustée sur l'avant-bras, indélébile. Ceux qui revenaient des camps avaient donc une marque « reconnaissable », malheureusement. Après ces deuils, j'aurais presque aimé moi aussi avoir une marque reconnaissable, car personne ne devine la déchirure et l'horreur de ces arrachements successifs. Pour eux (les Juifs), au moins, on le sait, on les respecte le plus souvent dans cette souffrance connue, vue, avec cette trace, on peut éprouver une certaine émotion devant leur récit de leur vie là-bas, que l'on sait horrible.

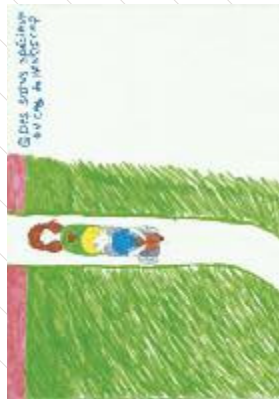
J'ai vu mourir maman, mon frère, ma sœur

Alors que vous savez, au bout de quelques années, personne ne se souvient que vous êtes sans mère. Et puis, qui cela intéresse-t-il ? Surtout en classe, qui allait m'en parler ? Personne. Quelquefois je rêvais de porter un panneau, dans le dos, indiquant « blessée au cœur trois fois de suite, par la mort » ou « j'ai vu mourir maman, mon frère, ma sœur ». Oui, je comprends que cette réaction surprenne les autres, cela me surprend moi-même, c'est récurrent, les jours où la douleur du deuil se réveille, toujours sans prévenir. C'est sans doute une demande de reconnaissance, pour qu'on s'occupe plus de nos états d'âme d'enfants. »

Plus d'informations : « Tu n'es pas seul, comment accompagner l'enfant en deuil » Marie-Madeleine de Kergrory-Soubrier - éditions du Jubié 2010

TIREUR MAIS EN FAUTEUIL

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de fréquenter les stands et pas de tir sportifs français. Une de mes filles avait choisi de pratiquer cette discipline (carrabine et arbalète) et les compétitions se sont accumulées, des rencontres interclubs jusqu'aux championnats de France. Mais si je vous parle de cela ce n'est pas pour vous raconter les aventures d'une athlète comme les autres mais pour soulever un voile qui couvre par pudeur de grands jeunes champions...



Championnats de France, d'Europe et aux Jeux paralympiques

En effet, parmi ces athlètes croisés régulièrement, il y avait un jeune garçon en fauteuil roulant, membre d'un club voisin de celui de ma fille, et, si on ôte les rencontres entre les deux clubs, il faut reconnaître que les membres des deux groupes étaient très proches et s'encourageaient mutuellement tout au long de l'année. Ce garçon, nous l'avons donc connu jeune et nous avons suivi sa progression jusqu'aux résultats brillants en Championnats de France, d'Europe et aux Jeux paralympiques...

Notre champion - appelons un chat un chat - ne souffrait pas de se mettre à découvrir et préférer rester dans un certain anonymat, même si localement il est quand même connu. Je respecte cela et nous nous limiterons à deux petits événements le concernant et qui mettent en évidence la difficulté pour un jeune athlète porteur de handicap de mener sa « carrière » à l'abri des marques désagréables...

POUR LUI, C'EST TROP FACILE, ASSIS SUR SON SIÈGE !

Je me souviens la première, il y a très longtemps, quand il était jeune et qu'il fréquentait les compétitions pour la troisième année. Alors qu'il était au pas de tir en train de tirer, avec une certaine précision, un jeune tireur d'un autre club, qui ne le connaissait pas, s'est exclamé d'une voix assez forte :

« Pour lui, c'est trop facile, assis sur son siège ! »

Personne n'a osé commenter cette affirmation, pensant qu'après tout le tireur concerné n'avait peut-être pas entendu... Il avait entendu et lors de la remise de médaille de cette journée, sans faire de scandale, il s'est adressé au tireur indolocat et à son entraîneur en disant :

« Le fauteuil, je ne l'ai pas voulu et si tu veux prendre ma place... »

Quelques années plus tard, alors que les résultats internationaux étaient au rendez-vous et que la région les mettait en avant, j'ai entendu ses parents dire, dans la salle de repos du club, qu'ils auraient bien aimé être plus aidés quand tout était difficile, quand leur fils avait commencé le tir, quand aucune installation ou presque n'était prévue pour le transport des athlètes, la pratique sportive pour un tireur en fauteuil... Oui, quand les sportifs percent, souvent après beaucoup d'efforts, alors là tout le monde est là... Mais avant ?

Chaque enfant a le droit de pouvoir s'épanouir avec des activités de son choix, variées et accessibles. Cela ne concerne pas que les enfants en bonne santé et sans handicap. Tous les responsables de clubs sportifs doivent prendre en compte cet aspect des choses même si cela implique des contraintes fortes en matériels, organisation, encadrement...

Pour clore ce témoignage vécu en famille, je dois dire que les jeunes tireurs qui ont grandi aux côtés de notre champion en fauteuil ont compris très vite de quoi il s'agissait quand on parlait d'accessibilité, d'égalité des droits, du respect mutuel.

En fauteuil ou en baskets, chaque enfant se concentrait, encourageait ses amis, applaudissait... Oui, le sport est fait pour tous !

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Parler de l'enfance, des enfants, de leurs droits et de leurs devoirs c'est aussi parler de la famille et, parfois, de ses dysfonctionnements... Même quand cela fait souffrir... L'association familiale de Cahors travaille beaucoup sur la violence intrafamiliale et nous fait partager certaines réflexions...

Rapport sur les violences intrafamiliales rédigé avec une psychologue clinicienne Caroline Vitori. Notre association prend en charge une thérapie (maximum 3 ans) avec cette professionnelle pour les femmes victimes de violences que nous recevons dans nos permanences.

Beaucoup d'enfants, de familles, sont victimes de violence, comment agir ? Les aider à en parler ?

La reconnaissance de la souffrance et de la réalité des sévices est le premier pas vers une possible "reconstruction" et d'une reprise en main de la vie d'une victime sous emprise.

Il est essentiel de tenir compte de tous les aspects de la violence, et pas simplement de la violence physique. Il n'y a jamais de violence physique sans violence psychologique.

Certaines femmes sont sous le poids de la honte ; c'est-à-dire qu'elles ne parlent pas, si ce n'est dans un contexte de confiance établie et réelle. D'où la nécessité de leur offrir un espace de parole au long cours.

Un réseau d'aides peut la diriger vers l'association de Familles de France afin que ces femmes puissent être orientées vers un psychologue qui leur offrira une écoute, évaluera les retentissements causés par les faits et pourra proposer une thérapie.

La femme victime de violence conjugale s'imaginer bien souvent que l'on va penser qu'elle y est pour quelque chose ; il faut donc faire en sorte qu'elle ne se sente pas jugée face à des violences reçues ; que ça peut arriver et que ça paralyse. Le contexte thérapeutique se construit dans le temps, avec du temps, dans une relation de confiance.

Il est aussi important de ne pas agir avec précipitation, comme dans une réponse immédiate en miroir.

Quel impact sur ces enfants plus tard ?

L'impact psychologique des violences sur les enfants est plus grave que sur les adultes, du fait de leur fragilité, de leur grande dépendance, de leur impuissance et de leur manque d'expérience face aux adultes, de leur immaturité à la fois physiologique et psychologique et de leur situation d'être en devenir, en pleine construction.

Dans le cas des violences conjugales, l'enfant est soumis à des événements traumatiques de manière récurrente et c'est la répétition des faits qui construit le traumatisme. Les enfants vivent alors des émotions intenses mêlées : l'angoisse, la peur, la haine, l'envie de tuer, la peur de voir mourir sous les coups le parent aimé.

Ces éléments rendent les enfants les plus jeunes très vulnérables aux violences. Même s'ils n'en ont pas le souvenir, ils en auront des symptômes envahissants par l'intermédiaire de la mémoire traumatique de ces événements. Cette mémoire traumatique les colonisera en leur faisant revivre les mêmes émotions, sensations et douleurs que celles ressenties lors des violences. Leur développement psychique sera "infecté" par cette mémoire traumatique et par les stratégies de survie que les enfants mettront en place pour y échapper ou les anesthésier, et risquera d'entraîner des troubles divers.

Puis entraînera de graves conséquences sur leur santé, sur leur scolarisation et leur socialisation, et sur le risque de perpétuation des violences...

En effet le terreau le plus important de toutes les violences futures est la violence faite aux enfants.



Quels enjeux pour la thérapie ?

Dans les entretiens individuels, tout l'art du thérapeute consistera en une mise en confiance totale afin que la patiente puisse aborder des questions liées à son histoire familiale, à son vécu traumatique avec son compagnon ou encore au modèle qui a guidé son éducation.

Une autre piste serait de pouvoir proposer un « débriefing familial » dans le soubord de tenir compte de la souffrance intime de chacun et du partage nécessaire de l'expérience. Ce temps de débriefing aurait pour objectif d'inviter chaque membre du système à verbaliser devant les autres son expérience de l'événement.

Un temps qui permettrait essentiellement le partage des ressentis. On favoriserait ainsi la connaissance et la reconnaissance par tous de la souffrance individuelle.

Le groupe de parole (entre femmes ayant vécu la même expérience, celle de la violence) est également un espace privilégié pour aider ces femmes à sortir de la sensation d'isolement. Elles vont y découvrir de la solidarité et de l'entraide. Le psychologue créera un espace, un temps, pour leur permettre de nommer certaines choses avec moins de honte ou de peur, de mettre en mots leur expérience propre, de donner du sens à leur vécu sans se sentir anéanties.



VOUS AVEZ DIT ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ?

Par / Ghislaine ABRAHAM

Une première fois, ça fait mal ? C'est quoi les préliminaires ? Comment on sait que c'est le bon ? C'est normal de se masturber ? Ce sont des élèves de 4^{ème} qui posent de telles questions à des intervenants au cours d'un temps d'échange et d'information. Car l'éducation à la sexualité est prévue dans les programmes de primaire, collège et lycée*.

Qui assure ces interventions ?

Le personnel enseignant, l'infirmière ou une personne de l'équipe éducative. Certains établissements font appel à des personnes formées à ce type d'intervention, d'où l'importance de connaître leur façon d'aborder la question.

Car nous parlons d'éducation et pas seulement d'information, ce qui en soit est important et nécessaire. L'éducation à la sexualité ce n'est pas que rapport sexuel, prévention Sida, IST (infection sexuelle-transmissible) contraception... Ces questions d'anatomie, physiologie sont abordées dans les livres scolaires. D'ailleurs les jeunes ont des informations au bout des doigts : réseaux sociaux, radios, internet, sans parler des propos qui circulent entre eux.

Eduquer à la sexualité, c'est autre chose

C'est prendre en considération toute la personne, en tenant compte de sa vie affective, relationnelle. C'est aussi mettre l'accent sur le respect de soi, le respect des autres, l'acceptation des différences, la responsabilité. Lors d'interventions en milieu scolaire c'est répondre à leurs questions (même crues) avec les mots justes et sans juger. C'est aussi leur faire découvrir qu'un langage cohérent du corps, du cœur et de l'esprit est un atout pour une vie épanouie.

* circulaire 2003-027 du 27 février 2003

LE COURS DES PARENTS

Par / Magali GRENOUILLEAU

Le cours des parents est un partenariat Orange – Familles de France (le partenariat), une action qui vient renforcer l'ensemble de notre campagne enfance et médias et la protection de l'enfant sur internet (guides, affiches, interventions en milieu scolaires, conférences...)

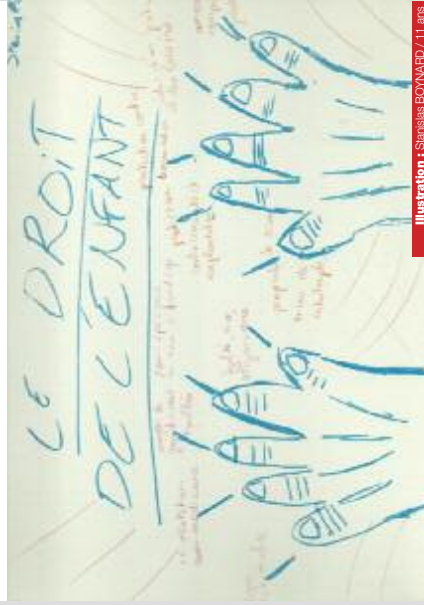


Illustration : Stéphanie BONNAPE / 11 ans

Depuis 3 ans en effet, représenté par Michel Bonnet, Familles de France participe à la conception du programme pédagogique du « cours des parents » (<http://bienvivredigital.orange.fr/>). Ces cours sont gratuits et ouverts à tous (sur inscription préalable) : des ateliers d'information de 45 minutes environ pour répondre aux questions des parents sur les nouvelles technologies dans les boutiques Orange dans presque 20 villes en France.

En 2015 le partenariat Orange – Familles de France s'est développé puisque nous proposons désormais à nos associations et à nos bénévoles eux-mêmes d'organiser un cours des parents. Ces nouveaux ateliers sont proposés sur trois thématiques : les ados et le téléphone portable, les jeunes et les jeux vidéo, internet et les réseaux sociaux. Nous vous proposons pour les mettre en place :

1/ une nouvelle formation « monter et animer un stand autour des nouvelles technologies »
2/ des outils d'animation et de présentation : affiche, invitation, guide, présentation powerpoint

3/ le soutien localement, lors des ateliers, des techniciens Orange

Pour vos bourses, vos fournitures des associations, avant les fêtes de fin d'année (les nouvelles technologies étant le cadeau le plus prisé)... n'hésitez pas à nous contacter.

LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

PAR / Michel BONNET



Au restaurant

Quatre adultes mangent, discutent, rient... Une soirée bien ordinaire. Juste à côté, un enfant de trois ans et demi joue sur sa tablette. Il est très concentré, il ne bronche pas, ne gêne personne... Une fois de temps en temps, il se retourne vers son grand-père pour demander à boire. Il a déjà mangé avant de venir là. Une soirée, seul devant son écran...

A l'UT

Dans le hall d'entrée, un banc, quatre jeunes assis qui s'activent sur leur téléphone. Les doigts vont très vite, les messages se succèdent, puis, soudain, trois éclats de rire. Ils sont en train de lire le message que le quatrième vient de leur adresser. Oui, ces quatre jeunes côtes à côtes, étaient en train de se parler, enfin de communiquer avec leur extension de vie, le portable...

Dans un magasin de jeux vidéo

Un enfant tire sa mère – peut-être sa tante ou sa jeune grand-mère – vers une pile de jeux. « C'est celui-là que je veux ! » « Tu es bien sûr ? » « Oui, c'est celui avec lequel je joue avec mes copains ! ». Le jeune vendeur vient ponctuer la déclaration de l'enfant. « C'est un très bon jeu ! ». La femme va acheter le jeu sans regarder le logo PEGI – classification des jeux vidéo en fonction de l'âge – et l'enfant est content... Le jeu est normalement réservé au plus de 16 ans et notre joueur semble avoir une dizaine d'années...

Ces scènes, vous les avez vues, elles vous ont parfois surpris, étonnés, puis vous les avez oubliées... La vie a changé, aujourd'hui l'enfant naît dans un univers connecté et numérique... c'est comme cela, il n'y a rien à faire... Et puis, il y a aussi des exemples de bon usage de ces technologies. Non ?

Accompagner l'enfant

L'enfant a le droit d'être accompagné dans l'usage des technologies que l'on met à sa disposition. C'est un droit à l'éducation et à la formation que l'on oublie parfois. En effet, de nombreux enfants se retrouvent aujourd'hui avec des téléphones multimédia, avec des tablettes, avec des consoles de jeux qui leur donnent accès à internet sans qu'ils sachent réellement les risques auxquels ils peuvent être alors exposés.

Sa main devance sa réflexion

Certes, l'enfant découvre très rapidement l'usage de l'appareil qu'il a en main, il sait immédiatement les possibilités de connexion, sa main devançant souvent sa réflexion. Ici, point de principe de précaution ! On se forme sur le tas !

S'il ne faut pas tout voir en noir, il faut reconnaître que certains indicateurs peuvent donner à réfléchir. Par exemple, alors que tout le monde s'accorde pour dire qu'un enfant de moins de trois ans ne devrait être exposé à aucun écran, dans les faits, il regarde la télévision et on lui achète des tablettes spéciales enfance dès 2 ans !

Mais continuons...

On a un classement des jeux vidéo européens – PEGI – et certains le trouvent même un peu trop laxiste. Mais en cours élémentaire, on trouve environ 15% des enfants qui ont déjà joué à un jeu conseillé aux plus de 18 ans !

Ce n'est pas tout ! On pourrait aussi parler des images qui circulent sur Internet, des sexe-tapes qui s'échangent dès la fin du collège, du harcèlement dans toute l'institution scolaire qui prend appui sur le net et détruit trop d'enfants...

Des images et des discours anxiogènes destructeurs

Enfin, il faudrait aussi prendre conscience que des enfants, durant les journées scolaires que nous avons vécues cette année en janvier et novembre, ont été exposés via la télévision à des images et des discours anxiogènes destructeurs. C'est pour cela que des associations. Familles de France en particulier, mais en lien avec l'UNAF et e-enfance, par exemple, propose des actions de prévention dans les établissements scolaires. Parce que les enfants ont le droit d'être accompagnés y compris dans cet usage technologique.

Dans l'antiquité grecque le pédagogue accompagnait l'enfant jusqu'à son âge adulte. Soyons plus pédagogue pour donner aux enfants la possibilité de grandir et s'épanouir, y compris en utilisant les technologies qui sont à sa disposition... Oui, c'est possible !

